

**Compte-rendu du Conseil Municipal  
Mardi 13 mars 2018 à 18h30**

**PRESENTS : Mesdames BAXTER, DELPLACE, MOLLIS, REVEL, TAVERA,  
Messieurs BARDOC, BOTTANI, GALZY, GARREC, PALAY, PERRIER  
ABSENTS excusés : Mesdames BATENS, BEURNE et Messieurs FAUCHER,  
ABSENTE ayant donné procuration : Mme DUJON ayant donné procuration à Monsieur PERRIER  
Secrétaire de séance : Etienne Baxter**

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance : Etienne Baxter

**Compte de Gestion commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2017 :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Recettes	2 277 621,31 €	1 320 034,20 €	3 597 655,51 €
Dépenses	2 784 453,38€	850 444,15 €	3 634 897,53 €
Déficit	<b>506 832,07€</b>		<b>37 242,02 €</b>
Excédent		469 590,05 €	

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2016)</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2017</b>
Investissement	17 696,50 €	0,00 €	<b>506 832,07 -</b> €	<b>-489 135,57 €</b>
Fonctionnement	246 620,46 €	0,00 €	469 590,05 €	716 210,51 €
Total	264 316,96 €	0,00 €	<b>-37 242,02 €</b>	227 074,94 €

**Vote : 4 abstentions ( Mesdames DUJON et TAVERA, Messieurs BARDOC et PERRIER)**

**Compte de gestion budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2017 :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Recettes	1 043 465,32 €	152 985,09 €	1 196 450,41 €
Dépenses	685 767,90 €	187 984,23 €	873 752,13 €
Déficit		<b>34 999,14 €</b>	
Excédent	357 697,42 €		322 698,28 €

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2016)</b>	<b>Part affectée à l'investisseme nt</b>	<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2017</b>
Investissement	123 861,04 €	0,00 €	357 697,42 €	481 558,46 €
Fonctionnement	153 102,78 €	0,00 €	<b>-34 999,14 €</b>	118 103,64 €
Total	276 963,82 €	0,00 €		599 662,10 €

**Vote : unanimité**

### Compte de gestion Lotissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2017 pour le lotissement « Campchestève » :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	342 858,36 €	342 858,36 €
Déficit	0,00 €	342 858,36 €	<b>342 858,36 €</b>
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2016)</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2017</b>
Investissement	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	342 858,36 €	0,00 €	<b>-342 858,36 €</b>	0,00 €
Total	342 858,36 €	0,00 €	<b>-342 858,36 €</b>	0,00 €

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe « Lotissement de Campchestève » est désormais clos.

**Vote : unanimité**

### Compte Administratif commune

**Vote :4 abstentions (Mesdames DUJON et TAVERA, Messieurs BARDOC et PERRIER)**

### Compte Administratif budget eau et asst

**Vote : unanimité**

### Compte Administratif Lotissement

**Vote : unanimité**

Mme MOLLIS s'en va à 19 heures.

### Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Sur proposition de Monsieur le Receveur Municipal, Monsieur le Maire présente les titres de recettes à admettre en créances irrécouvrables correspondantes à de toutes petites sommes pour lesquelles le Trésor public ne poursuit pas, pour un montant total de 7,44 euros.

**Vote : unanimité**

### Désignation correspondant commune pour CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages et vient accompagner les communes sur des projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine.

Il s'agit de désigner un correspondant pour 3 ans. Monsieur Stéphane PALAY se propose.

**Vote : 3 contre (Mmes DUJON et TAVERA, M PERRIER), 1 abstention (M BARDOC)**

### Convention assistance juridique 2018-2020

Monsieur le Maire rappelle que la commune a bénéficié jusqu'ici d'une assistance juridique proposée par le cabinet d'avocats MARGALL de Montpellier, spécialisé en droit public.

Proposition de renouvellement des termes de cette convention.

**Vote : unanimité**

### Tarifs - stationnement payant Et FPS

Monsieur le Maire rappelle que le stationnement est réglementé comme cela a été décidé par délibération n°2015-39 du 17 juin 2015.

Depuis le 1er janvier 2018, l'Etat a organisé la dépenalisation et la décentralisation du stationnement payant au profit des collectivités.

En ce sens, il convient de fixer les nouveaux tarifs du stationnement payant ainsi que le montant du forfait de post-stationnement (FPS) qui est dû en cas de non-paiement ou de paiement partiel de la redevance de stationnement due immédiatement. Ce FPS reviendra à la commune à la différence des amendes de Police.

La réforme du stationnement oblige également la commune à faire de nouveaux investissements pour la mise aux normes des horodateurs.

Durée de stationnement inférieure à	Tarifs
00h15	0,00
00h30	0,50
00h45	1,00
01h00	1,40
01h15	1,70
01h30	2,00
01h45	2,30
Au-delà de 02h00 et jusqu'à 08h45	0,20 € par ¼ h
09h00	35,00

**Vote : 4 abstentions (Mmes DUJON et TAVERA, Mrs PERRIER et BARDOC)**

#### **Personnel - Mise en place du compte épargne-temps – Modalités**

Considérant que l'ouverture d'un compte épargne-temps (CET) est de droit pour l'agent.

Il convient cependant de déterminer aujourd'hui, dans l'intérêt du bon fonctionnement des services de la commune, les règles d'ouverture, de gestion et de fonctionnement du CET ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

Le règlement du CET (compte épargne temps) va ensuite être soumis à l'avis du comité technique avant d'être mis véritablement en place.

**Vote : unanimité**

#### **Dénomination voie communale - chemin de Roussat**

Actuellement, la voie communale allant de la RD3 à un cul de sac au lieudit Roussat, portant le numéro 210 dans le classement de la voirie communale, est dénommé « V.C de la Carrière de Roussat ».

Nouvelle dénomination : « chemin de Roussat ».

**Vote : unanimité**

#### **Désignation membre de la CLECT**

Les membres actuels de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sont Madame Marie Batens en titulaire et Monsieur Benoit Garrec en suppléant. Madame Batens ne souhaite plus faire partie de cette instance. Il convient de proposer une nouvelle nomination pour les futures CLECT.

**Monsieur Garrec** est désigné comme **titulaire** à la majorité absolue. (6 voix sur 10 exprimées, 1 blanc, contre 4 voix pour M Bardoc)

**Monsieur Bardoc** est désigné comme **suppléant** à la majorité absolue. (6 voix sur 6 exprimées, 5 blancs)

#### **Participation aux frais de réparations du véhicule personnel d'un agent recenseur utilisé dans le cadre de ses fonctions**

Un agent recenseur a endommagé son véhicule personnel en exécutant sa tâche de recensement de la population pour laquelle la Commune de Collias l'avait missionné. Le coût de remboursement des dommages subis par son véhicule s'élève à 406,40€. Ces frais ne sont pas pris en charge par l'assurance en l'absence d'un tiers responsable. S'agissant de frais liés à l'exécution des missions du personnel communal, il est proposé de participer à ceux-ci à hauteur de 150 €.

**Vote : unanimité**

#### **SMEG - ER COLLIAS Renf pte ARVIGNAN**

Une fiche de proposition de travaux émise par ENEDIS fait état de 3 clients mal alimentés sur le poste des Arvignans. Le renforcement se fera en réseau aérien torsadé T70.

Ce projet s'élève à 27 469,82 € HT soit 32 963,78 € TTC.

Quelques contraintes du site sont à prendre en compte :

- Travaux de déroulage en bordure de route départementale
- Zone boisée, taille, ébranchage pour l'accès au câble existant et permettre le déroulage du nouveau réseau.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travail d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Avec la participation du SMEG et l'aide du FACE, la part de la commune est de 0 euros.

**Vote : unanimité**

### **Tarifs raccordement EU**

Actuellement, la commune fait payer la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) concernant les raccordements à l'assainissement, mais pas véritablement le raccordement. La PAC a été mis en place en 2012 mais il s'agit d'une participation pour le réseau assainissement et non le raccordement en lui-même.

Proposition de tarifs de base pour les devis de raccordements au réseau des eaux usées.

	<b>Branchement neuf eaux usées</b>	<b>Qté</b>	<b>PRIX HT</b>
A	Forfait : Prospection	Unité	100 €
B	Forfait : Construction d'un branchement particulier L'ensemble pour branchement en PVC, Série CFB DN 160mm	Unité	600 €
C	Fourniture et pose de canalisation en PVC série CFB 160 mm + Découpage et ouverture de la tranchée	ml	200 €
D	Remblaiement et compactage de la tranchée	ml	26,82 €
E	Reprise d'enrobé ( <i>sauf si tranchée commune avec adduction d'eau potable.</i> )	ml	21,20 €
F	Plus-value pour terrain rocheux	ml	70 €
G	Pose de feux tricolores de chantier (si besoin)	journée	85 €

Ces nouveaux tarifs viendront s'appliquer en sus et indépendamment de la PAC dont la tarification a été fixée par la délibération n°2017-44 du 30/05/2017.

**Vote : unanimité**

### **Demande de dissolution du Syndicat Intercommunal de protection des rives du Bas Gardon**

Il est nécessaire de reprendre une nouvelle délibération de dissolution pour y intégrer le volet financier.

L'actif du syndicat est à ce jour constitué de 206 133,30€ et il est proposé de régulariser cet actif, d'un montant de 206 133,30€, en portant la part de la commune soit 6 975,63€ sur le compte de la commune.

Une fois le syndicat dissout, l'actif sera reversé à la CCPG en passant par les comptes de la commune.

**Vote : unanimité**

### **Délibération cadre relative au droit de formation des élus**

Suite à la volonté de la municipalité de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat, ainsi que la volonté de la collectivité de répondre de manière optimale aux problématiques qui se posent dans le cadre de la gestion de la commune.

Il est proposé :

- D'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité en validant le règlement présenté.
- D'arrêter les grandes orientations du plan de formation des élus selon le document joint en annexe.
- De retenir, pour dispenser ces formations, des organismes agréés par le ministère de l'intérieur.
- D'imputer au budget de la commune (chapitre 65 : autres charges de gestion courantes) les crédits ouverts à cet effet.
- De prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus, eu égard à la délibération cadre qui le prévoit.
- D'annexer chaque année au compte administratif de la commune, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, donnant lieu à un débat annuel.

**Vote : unanimité**

### **CAE 2018-2019**

Les CAE sont de nouveaux possibles dans le cadre des « Parcours Emplois Compétences ». Il s'agit toujours d'un contrat aidé dont l'objet est de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en mettant notamment l'accent sur l'acquisition de nouvelles compétences par la formation.

Pour 2018-2019, il est proposé de renouveler un CAE pour exercer les fonctions d'agent technique territorial polyvalent « service technique » à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période d'un an minimum.

L'Etat prendra en charge 50 % de la rémunération correspondant au SMIC.

**Vote : unanimité**

### **Election délégué suppléant au Syndicat Mixte des Gorges du Gardon**

Suite au souhait de Madame Batens de ne plus être déléguée suppléante, il convient de désigner un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon.

La délibération du 28 avril 2014 avait désigné Monsieur PALAY en suppléant et en délégués titulaires Messieurs GARREC et BOTTANI.

#### **Election du délégué suppléant**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Mme Annick DELPLACE : 7 voix

Madame DELPLACE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée déléguée suppléante.

### **Election des délégués au SIVU du Massif du Gardon**

Suite à la démission de Monsieur Delvordre, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) du Massif du Gardon.

La délibération du 28 avril 2014 a désigné en délégué titulaire Monsieur Claude BOTTANI et en délégués suppléants mMessieurs Benoit GARREC et Michel GALZY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Election des délégués titulaires**

Nombre de bulletins 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M PALAY : 6 voix

Monsieur PALAY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **délégué titulaire**.

### **Election des délégués titulaires au Syndicat du Collège de Remoulins**

Suite à la démission de Madame Delvordre et le souhait de Madame Batens de ne plus être délégué au syndicat du Collège de Remoulins, il convient de désigner deux délégués titulaires pour représenter la commune auprès du Syndicat du Collège de Remoulins

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Election des délégués titulaires**

Nombre de bulletins 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme REVEL : 10 voix
- M BARDOC : 6 voix
- Mme DELPLACE : 1 voix

Madame REVEL et Monsieur BARDOC, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés **délégués titulaires**.

### **Informations diverses**

#### ***Ecole :***

Les travaux de l'école des Tilleuls avancent bien, les entreprises sont dans les temps et, pour le moment, en dessous du budget prévu.

#### ***RD3 :***

La végétalisation des espaces réservés a débutée avec des plantes méditerranéennes qu'on trouve dans la garrigue (romarin, cistes, sauge...).

#### ***STEP :***

Le marché du lot 2 a été lancé. Il n'y a eu que 2 réponses et ces 2 offres, avant négociation, sont en-dessous du montant prévisionnel. Les élus attendent le retour du rapport d'analyse des offres d'OTEIS.

Une étude a été faite par Bergasud sur la sortie des eaux de de la station. Il en résulte qu'il va falloir buser sur quelques mètres.

Monsieur Perrier demande si ce n'est pas sur un terrain de M Sadargues. Monsieur Bottani explique que ce terrain, sur le cadastre, est communal.

***Ermitage -Torte :***

Des murs de la Torte et du cimetière de l'ermitage ont été refaits à la demande de la commune par le SMGG, pour un coût total de 6 000 euros.

***Chemin de st privat :***

11 anciens poteaux électriques ont été enlevés par Enedis, sans coût pour la commune.

De plus, la commune payait pour cette ancienne ligne (située en bord de Gardon, rive droite) de l'éclairage public qui n'existe plus. Tout a été régularisé.

***Cimetière :***

Il a été procédé à 5 réductions de corps, mis au dépositaire.

Un devis a été reçu pour augmenter la capacité du columbarium.

***DFCI D127 (Rte de Sanilhac) :***

Le DFCI doit être débroussaillé cette année.

Coût pour la commune : 3 800€

***Problématique de la Torte :***

Le SDIS veut normaliser le chemin de la Torte afin d'en faire une piste DFCI. D'après cet organisme, c'est indispensable et en cas de feu, la commune, en la personne du Maire, serait tenu responsable si la piste n'était pas faite.

***Gardon propre :***

À chaque opération, 200 pneus environ sont ramassés dans la garrigue. La 1<sup>ère</sup> année, Monsieur le Maire a fait appel à Mme Royal et le recyclage des pneus a été pris en charge par le Ministère. La 2<sup>ème</sup> année, c'est le Sictomu qui a pris le coût financier à sa charge. En 2017, il y a eu 2 sessions de nettoyage avec le SMGG et le centre pénitencier de Nîmes, soit 4 journées entières (route de Cabrières et route de Sanilhac) et un total de 1000 pneus environ a été récupéré. Le 4 janvier 2018, Monsieur le Maire a fait un courrier co-signé par le SMGG et le maire de Sanilhac à Monsieur Hulot, mais le courrier est revenu, non distribué par la poste. Monsieur le Maire l'a alors fait passer par le député. Le but est une fois encore de faire récupérer tous ces pneus sans que cela engendre de coût pour la commune.

***Fuites :***

Suite à de grosses pertes d'eau, il a été procédé à une recherche de fuites. Quatre fuites ont été trouvées : deux dans la rue de la Paille (dont une sur une conduite qui passe sous l'immeuble situé au coin de la rue de la brèche), une rue du bout du pied et la dernière à Campchestève. Ces fuites sont importantes car la consommation en ce moment est proche de celle d'un mois de juin.

***Questions de l'opposition :******Pourquoi n'ont-ils pas été conviés à la remise de médaille de Nathalie Clément ainsi qu'aux vœux du Maire au personnel :***

Monsieur le Maire n'a rien à dire et considère qu'il faut qu'ils soient invités. Monsieur Bottani précise, concernant les médailles aux agents, que plusieurs d'entre eux peuvent en bénéficier et que la commune est en train de les accompagner dans cette démarche.

**Public :**

Pas de question

**La séance est levée à 20h07.**